



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 27 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 27 mars à 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Est absente : Madame Josée Lampron, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Marcel Grenier, directeur général
 Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2023

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt de la liste des engagements financiers

4.2 Dépôt du rapport d'activités du trésorier

4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro APR-315-2023
modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux
fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des
contrats afin d'ajouter un poste à la liste des délégations

4.4 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro
1610-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 5 910 000 \$ afin de
permettre la construction d'un immeuble multifonctionnel pour la Division
parcs et bâtiments

4.5 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro
1611-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 178 000 \$ pour effectuer
des travaux sur divers bâtiments municipaux

4.6 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro
1612-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour des
honoraires professionnels visant divers travaux de voirie

4.7 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro
1613-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 420 000 \$ afin de faire
l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux
publics

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Demande de permis de rénovation (terrasse) : 101-4330, route de
Fossambault

5.2 Demande de permis d'enseigne : 4340, route de Fossambault

5.3 Demande de permis d'enseignes : 300-4733, route de Fossambault

5.4 Demande de permis d'enseigne : 102-4330, route de Fossambault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

- 5.5 Adoption du règlement numéro 1614-2023 amendant le Règlement de lotissement numéro 1260-2014 afin de prévoir une exemption supplémentaire à la contribution pour fins de parcs
- 5.6 Adoption du Règlement numéro 1615-2023 amendant le Règlement numéro 1268-2015 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de modifier les dispositions sur l'émission des permis et abroger le chapitre sur les certificats d'occupation
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Autoriser le paiement numéro 8 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
- 6.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'achat de soude caustique
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement APR-316-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis afin de remplacer le poste de pompage d'égout Montcalm
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Aucun
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement APR-317-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 285 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis de l'agrandissement et du réaménagement de la caserne incendie
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Augmentation des salaires : Employés occasionnels soccer été 2023
- 10.2 Autorisation de demande de subvention : Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications
- 10.3 Entérinement de l'embauche d'une employée occasionnelle au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
- 10.4 Demande de subvention : Camp de lecture
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Nomination : Chef d'équipe à la Division transport du Service des travaux publics
- 11.2 Nomination : Représentant en santé et sécurité au travail
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 27 mars 2023 est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

149-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

150-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

151-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2023 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 21 mars 2023, laquelle comprend 231 commandes au montant de 696 075,11 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, monsieur Marcel Grenier, directeur général dépose un rapport rédigé par madame Julie Cloutier, trésorière. Ledit rapport comprend les activités de la trésorière effectuées en vertu du chapitre XIII de la LERM, pour l'exercice financier 2022.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-315-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS AFIN D'AJOUTER UN POSTE À LA LISTE DES DÉLÉGATIONS

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Martin Chabot, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'ajouter un poste à la liste des délégations.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-315-2023 à cette séance.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1610-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 910 000 \$ AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MULTIFONCTIONNEL POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1610-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 5 910 000 \$ afin de permettre la construction d'un immeuble multifonctionnel pour la Division parcs et bâtiments fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1610-2023 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1610-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1611-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 178 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX SUR DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1611-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 178 000 \$ pour effectuer des travaux sur divers bâtiments municipaux fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1611-2023 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1611-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1612-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS VISANT DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1612-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour des honoraires professionnels visant divers travaux de voirie fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1612-2023 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1612-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1613-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 420 000 \$ AFIN DE FAIRE L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1613-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 420 000 \$ afin de faire l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1613-2023 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1613-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

152-2023

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION (TERRASSE) : 101-4330, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de rénovation du bâtiment principal commercial sans agrandissement déposée pour la propriété sise au 101-4330, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 163-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 mars 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mars 2023;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 15 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de rénovation du bâtiment principal commercial sans agrandissement (terrasse) déposée pour la propriété sise au 101-4330, route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

153-2023

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4340, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 4340, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 163-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 mars 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mars 2023;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 15 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne déposée par la Boulange Gourmande située au 4340, route de Fossambault.

ADOPTÉE

154-2023

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES : 300-4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseignes déposée pour la propriété sise au 300-4733, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 mars 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mars 2023;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 15 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseignes de *Pizzeria Delta* situé au 300-4733, route de Fossambault.

ADOPTÉE

155-2023

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 102-4330, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 102-4330, route de Fossambault;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 163-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 mars 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mars 2023;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 15 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne déposée pour le commerce Pentagone situé au 102-4330, route de Fossambault.

ADOPTÉE

156-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1614-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 AFIN DE PRÉVOIR UNE EXEMPTION SUPPLÉMENTAIRE À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 13 février 2023;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-309-2023 a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 mars 2023 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU que ce règlement ne contient pas de disposition susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre l'APR et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 1614-2023 amendant le Règlement de lotissement numéro 1260-2014 afin de prévoir une exemption supplémentaire à la contribution pour fins de parcs.

ADOPTÉE

157-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1615-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1268-2015 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET ABROGER LE CHAPITRE SUR LES CERTIFICATS D'OCCUPATION

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 13 mars 2023;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

ATTENDU qu'un projet de règlement numéro APR-314-2023 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 mars 2023;

ATTENDU que ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre l'APR et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 1615-2023 amendant le Règlement numéro 1268-2015 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de modifier les dispositions sur l'émission des permis et abroger le chapitre sur les certificats d'occupation.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

158-2023 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 8 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DUCHESNAY

ATTENDU l'agrandissement de l'usine Duchesnay;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Elena Penkarski-Rodon, ingénieure, de la firme GBI, en date du 15 mars 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 20 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 8 à Allen Entrepreneur général inc. au montant de 272 332,87 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 28 février 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 7.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

ADOPTÉE

159-2023 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ACHAT DE SOUDE CAUSTIQUE

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de soude caustique utilisée pour le traitement de l'eau potable;

ATTENDU la soumission reçue de la compagnie UBA inc.;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que UBA inc. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises;

ATTENDU que le nom de l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 mars 2023;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie UBA inc. pour la fourniture d'environ 8 500 kg de soude caustique au prix de 1,295 0 \$/kg auquel il faut ajouter une surcharge énergétique de 1,1 %.

Le coût du contrat est établi à 11 128,58 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Produits chimiques* (02-412-10-635).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-316-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 135 000 \$ EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AFIN DE REMPLACER LE POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM

Monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le Règlement APR-316-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis afin de remplacer le poste de pompage d'égout Montcalm.

Ce règlement vise à entamer les démarches pour la préparation des plans et devis du projet de remplacement du poste de pompage d'égout Montcalm prévu au programme triennal 2023-2024-2025.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-316-2023.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-317-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 285 000 \$ EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE L'AGRANDISSEMENT ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

Monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le Règlement APR-317-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 285 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis de l'agrandissement et du réaménagement de la caserne incendie.

Ce règlement vise à entreprendre les démarches pour le projet d'agrandissement et le réaménagement de la caserne incendie, prévu lors de l'élaboration du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025. Ce projet a été présélectionné à l'octroi d'une subvention du programme PRACIM.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de Règlement numéro APR-317-2023.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

160-2023

AUGMENTATION DES SALAIRES : EMPLOYÉS OCCASIONNELS SOCCER ÉTÉ 2023

ATTENDU la rareté de main-d'œuvre et l'augmentation du salaire minimum;

ATTENDU que les employés occasionnels pour les activités du soccer travaillent entre 10 et 15 heures par semaine seulement;

ATTENDU qu'il est nécessaire de bonifier l'offre salariale pour ces employés afin qu'elle demeure concurrentielle;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de fixer le taux horaire des aides techniques à 16,25 \$ et celui du coordonnateur adjoint à 20 \$;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 6 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'augmenter les salaires des employés occasionnels pour les activités de soccer de l'été 2023 selon les taux horaires proposés dans le rapport de la directrice.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire *Salaires soccer* (02-701-52-141) après des transferts des postes budgétaires *Salaires billetterie* (02-701-31-141) pour un montant de 358 \$ et *Primes* (02-701-31-143) pour un montant de 1 364 \$.

ADOPTÉE

Madame Nathalie Laprade, conseillère quitte son siège à 19 h 19. Le quorum est maintenu.

161-2023

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023-2024 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU que l'appel de projets dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 a lieu du 20 mars 2023 au 14 avril 2023;

ATTENDU qu'une résolution du conseil municipal doit accompagner la demande de subvention;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 16 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser madame Mireille Bourassa, responsable de la bibliothèque Anne-Hébert, à soumettre au ministère de la Culture et des Communications une demande de subvention dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 et de la nommer mandataire pour la signature du protocole et le suivi de la subvention.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que, par cette résolution, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles selon les critères du programme et à autofinancer la totalité du projet pour un montant de 34 518 \$ en 2023 et 34 886 \$ en 2024.

ADOPTÉE

162-2023

ENTRÉINEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE AU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que la programmation des loisirs offre de plus en plus d'activités et que, par conséquent, il y a plusieurs locaux qui nécessitent de la surveillance au même moment;

ATTENDU qu'il est devenu difficile de combler les besoins aux postes de préposé à l'accès aux locaux avec les employés actuels et que la pénurie de main-d'œuvre complique grandement le recrutement;

ATTENDU que madame Mélissa Turcotte a manifesté son intérêt à effectuer des heures à ce poste, entre ses contrats au parc de glisse et celui d'aide-horticultrice;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

ATTENDU que les directeurs de service ont le pouvoir d'engager du personnel occasionnel et qu'ils doivent faire entériner l'embauche au cours d'une séance du conseil qui suit l'embauche, comme prescrit par l'article 9 du règlement numéro 1467-2019 sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 20 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Mélissa Turcotte au poste de préposée à l'accès aux locaux et de la rémunérer à l'échelon 2 de la grille salariale pour ce poste à compter du 16 mars 2023.

ADOPTÉE

Madame Nathalie Laprade reprend son siège à 19 h 22.

163-2023

DEMANDE DE SUBVENTION : CAMP DE LECTURE

ATTENDU que le camp de lecture a connu un succès l'an dernier et que le Centre de services scolaire de la Capitale et le Domaine Notre-Dame désirent poursuivre pour une deuxième année;

ATTENDU que ce camp s'adresse aux enfants de première et deuxième année en difficulté d'apprentissage et qu'il a pour but de contrer l'effet néfaste de l'arrêt de l'école pendant la période estivale et de permettre d'éviter la glissade de l'été en lecture;

ATTENDU que le Centre de services scolaire de la Capitale est impliqué dans le processus de mise en place du projet et que les élèves sont recommandés par les écoles du territoire;

ATTENDU qu'un programme de subvention de l'IRC-CN (Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale) offre une aide financière d'un montant maximal de 20 000 \$;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, coordonnateur loisirs et vie communautaire du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 20 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Éric Gingras, coordonnateur loisirs et vie communautaire, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière à l'IRC-CN (Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale) pour la tenue du camp de lecture au Domaine Notre-Dame et le mandater pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et assurer la coordination du projet.

ADOPTÉE

TRANSPORT

164-2023

NOMINATION : CHEF D'ÉQUIPE À LA DIVISION TRANSPORT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'à la suite de la nomination de monsieur Steve Plamondon au poste de contremaître transport, il y aurait lieu de nommer un nouvel employé au poste de chef d'équipe à la Division transport du Service des travaux publics;

ATTENDU que monsieur Sylvain Bertrand a occupé le poste de chef d'équipe par intérim à deux reprises au cours des dernières années et que ses supérieurs ont été satisfaits de son travail;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 14 mars 2023;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU de nommer monsieur Sylvain Bertrand au poste de chef d'équipe à la
Division transport du Service des travaux publics.

Les conditions de travail sont décrites au contrat de travail des employés cols bleus.

Cette nomination est effective à partir du 28 mars 2023.

ADOPTÉE

165-2023

NOMINATION : REPRÉSENTANT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU que, depuis le 6 avril 2022, le rôle de représentant en santé et sécurité a
été introduit dans les établissements comptant 20 travailleurs et plus;

ATTENDU que le rôle du représentant en santé et sécurité au travail est défini par la
CNESST;

ATTENDU qu'à la suite d'un appel de candidatures par un travailleur de
l'établissement, une seule employée a manifesté son intérêt;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et
directeur général adjoint, en date du 20 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de nommer madame Nancy Baribeau comme représentante en santé et
sécurité au travail.

Cette nomination est effective à compter du 3 avril 2023.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil
comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes
peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

166-2023

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du 27 mars 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

MAIRE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE